



COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du **12/02/2019**

(Pour classement et affichage avec annexes)

Présents :

- L'Isle d'Espagnac : Geneviève VERBOIS ANQUETIL, titulaire
- Mornac : Guillaume MARSAT, Président - Isabelle DESMORTIER, titulaire
- Ruelle : Alexia RIFFÉ, titulaire – Yannick PERONNET, suppléant
- Touvre : Jacques PIOT, titulaire

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle DESMORTIER

2019-01 : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les conditions d'approbation du compte de gestion 2018.

Monsieur le Président indique :

- qu'après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il appartient au comité syndical d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier et de déclarer que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2018 et DÉCLARE que ce dernier n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2019-02 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Présentation est faite au Comité Syndical par le doyen d'âge du comité syndical du compte administratif de l'exercice 2018 du SIVU en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse dressé par M. MARSAT, Président du SIVU Enfance Jeunesse.

Après présentation du budget primitif et du budget supplémentaire de l'exercice considéré et des constatations des identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et

aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, proposition est faite par le doyen d'âge, d'approuver le compte administratif 2018 résumé comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses de l'exercice	1 958 020.11 €
Recettes de l'exercice	1 808 487.85 €
Réalisations de l'exercice	- 149 532.26 €
Résultat reporté (N-1)	380 644.80 €
Résultat de fonctionnement cumulé (A)	231 112.54 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses de l'exercice	79 629.97 €
Recettes de l'exercice	56 312.91 €
Réalisations de l'exercice	- 23 317.06 €
Résultat reporté (N-1)	67 409.19 €
Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des RAR	44 092.13 €
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Résultat d'investissement cumulé (B)	44 092.13 €
Résultat global (A+B)	275 204.67 €

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2018 présenté ci-dessus.

2019-03 DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2018

Monsieur le Président, constatant après approbation du compte administratif 2018 que ce dernier présente un excédent d'exploitation cumulé de 231 112.54 €, propose au comité syndical d'affecter les résultats comme suit :

Fonctionnement

<i>Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1</i>	380 644.80 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2018	-149 532.26 €
Résultat d'exploitation cumulé	231 112.54 €

Investissement

<i>Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1</i>	67 409.19 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	-23 317.06 €

Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des RAR

44 092.13 €

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2019	231 112.54 €
Affectation au 001 en investissement sur l'exercice 2019	44 092.13 €

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité APPROUVE l'affectation des résultats proposée ci-dessus

2019-04 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVU

Monsieur Le Président propose à l'assemblée une modification de l'article 8 des statuts concernant les conditions de participation financière des communes et notamment sur le calcul de la participation des communes sur les trois premiers mois de chaque année civile comme suit :

.../

« Les collectivités membres versent leur participation de manière mensuelle (1/12ème) à partir du tableau des participations transmis avec le budget prévisionnel du SIVU voté pour l'exercice. Compte-tenu des modalités de vote des budgets communaux (souvent au cours du mois de mars) et afin d'éviter un manque de trésorerie au SIVU, il est convenu que la participation mensuelle des trois premiers mois d'un nouvel exercice est appelée et versée sur la base *de 1/12^{ème} de la participation annuelle de l'exercice n-1* ».

Les autres articles restent inchangés.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la modification statutaire présentée ci-dessus

2019-05 DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Monsieur le Président présente le Budget prévisionnel pour l'exercice 2019 avec les précisions suivantes :

Dépenses :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en débat d'orientation budgétaires le 18 décembre 2018 les orientations budgétaires suivantes avaient été préconisées :

- +1.9 % sur les dépenses par action relevant du chapitre 011 (sur les réalisations budgétaires 2018)

⇒ Les chapitre 011 a été affiné en administration avec des dépenses nouvelles liées à des contrats de maintenance et de surveillance, et pour l'action centre de loisirs en tenant compte du passage aux semaines à 4 jours pour la majorité des écoles du territoire du SIVU et de l'impact fort que cela a eu sur la fréquentation du centre de loisirs.

- +3% sur les dépenses relevant du chapitre 012 (dépenses de personnel)

⇒ Afin de tenir compte notamment de la fin des TAP et de la réaffectation partielle des heures d'animation vers le centre de loisirs, le chapitre 012 a été calculé au plus juste en fonction des avancements connus à ce jour pour chaque agent et de l'estimation des animateurs saisonniers à prévoir au centre de loisirs.

⇒ Complément Indemnitaire Annuel du RIFSEEP : il est prévu que l'assemblée valide l'octroi et l'enveloppe globale de CIA chaque année.

Pour 2018, le coût estimé du CIA sans application de la dégressivité sur la base de 153€ par agent à temps complet est de 5 480 €.

Le coût estimé après application de la dégressivité sur le seul critère de l'assiduité évaluable sur 2018 est 4992€

Fonds de roulement

Lors du débat d'orientations budgétaires il a été convenu de tendre vers le fonds de roulement minimum préconisé de 35 jours de fonctionnement. La proposition budgétaire envoyée avec la synthèse des projets de délibération prévoyait une contribution au fond de roulement permettant de le maintenir à un niveau équivalent à 40 jours de fonctionnement.

Après échanges en séance, le comité syndical s'est entendu sur une autre proposition du budget qui avait été transmise à l'ensemble de ses membres le lundi 11 février 2019 à la demande de la commune de Ruelle, prévoyant une participation au fonds de roulement équivalent à 35 jours de fonctionnement.

RECETTES :

- Les recettes CAF ont été évaluées en fonction des prévisions CEJ, des évolutions estimées de la fréquentation.
- Les participations familiales sont évaluées sur la base du réalisé 2018.

Les dépenses de personnels prévoient un volume d'heures de remplacement et de renfort permettant d'assurer la continuité des services en cas d'absence des agents affectés aux différents postes.

Concernant les participations communales par action, il rappelle que le changement des rythmes scolaires et l'arrêt des TAP ont impacté la répartition des charges administratives par action ainsi que le volume budgétaire du Centre de loisirs, ce qui ne permet pas de reporter l'économie générée par l'arrêt des TAP au niveau des montants constatés commune par commune lors du BS2018.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir

- adopter le BP 2019 ci-annexé
- valider l'octroi et le montant du complément indemnitaire annuel du RIFSEEP proposé
- l'autoriser à procéder aux recrutements saisonniers et occasionnels nécessaires au cours de l'année 2019

L'assemblée est invitée à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte le BP 2019 ci-annexé**
- **VALIDE l'octroi et le montant du complément indemnitaire annuel du RIFSEEP proposé**
- **AUTORISE le Président à procéder aux recrutements saisonniers et occasionnels nécessaires au cours de l'année 2019**

2019-06 DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Comme cela a été évoqué en débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet 28/35h afin de pérenniser un emploi occupé par un agent contractuel depuis décembre 2015.

Ce poste inclurait les missions suivantes :

- ⇒ Accueil du public en suppléance et/ou en renfort des deux autres agents chargés de l'accueil
- ⇒ Communication : création de supports + coordination production et diffusion + internet et réseau sociaux
- ⇒ Assistant de prévention en charge de la finalisation et du suivi du Document Unique
- ⇒ Suivi des prestataires techniques et informatiques,
- ⇒ Suivi administratif des instances paritaires

Cet emploi permanent serait à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2019. Les crédits nécessaires sont prévus au BP2019.

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet 28/35h à compter du 1^{er} juillet 2019.

2019-07 DÉLIBÉRATION PORTANT AVENANT AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE PRESTATIONS DE SERVICE SUR L'ANNEE 2018/2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des conventions de mise à disposition et de prestations de services ont été signées avec les communes de L'Isle D'Espagnac, Mornac, et Ruelle en 2018 et en 2019.

Lors des échanges budgétaires qui ont eu lieu en réunions du Comité syndical à l'occasion du vote du BP le 31 janvier 2018, d'un bureau élargi le 12 juin 2018, et du vote du BS le 28 septembre 2018, la nécessaire répartition des charges administratives (rémunération du personnel administratif + dépenses sociales) sur les mises à disposition et les prestations de services a été évoquée.

Cette répartition des charges administratives est déjà appliquée à toutes les actions du SIVU en proportion de la masse budgétaire de chacune, car cela permet d'ajuster la participation de chaque commune à ces charges en fonction des services dont elles bénéficient et non pas en fonction du seul critère de population. C'est pourquoi il semble cohérent d'étendre ce principe aux conventions de mise à disposition de personnel ou de prestations de service établies entre le SIVU et chacune des communes.

Il convient d'acter ce principe et de prendre des avenants permettant de l'appliquer aux conventions en cours et permettre une régularisation sur les dépenses occasionnées par ces conventions portant sur l'année scolaire 2018/2019 (à partir du 1^{er} septembre 2018).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer les avenants suivants ci-annexés :

- *Avenant n° 1 à la convention de prestation de service du 1^{er} octobre 2018 avec la commune de Mornac pour l'animation des pauses méridiennes*
- *Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent du 24 octobre 2018 avec la commune de commune de L'Isle d'Espagnac pour l'animation des temps périscolaires*
- *Avenant n° 1 à la convention de prestation de service du 15 novembre 2018 avec la commune de L'Isle d'Espagnac pour l'animation des temps périscolaires*
- *Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent du 23 janvier 2018 avec la commune de Ruelle pour la direction de l'Animation de quartiers.*
- *Avenant n° 1 à la convention de prestation de service d'un agent du 15 octobre 2018 avec la commune de Ruelle pour l'animation de l'Animation de quartiers.*
- *Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe auprès de la commune de Ruelle pour la direction de l'Animation de Quartiers (2019)*
- *Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent technique territorial auprès de la commune de Ruelle pour l'animation de quartiers (2019)*

L'assemblée est invitée à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE le principe de répartition des charges administratives présenté ci-dessus**
- **AUTORISE le Président à signer les avenants cités ci-dessus et ci-annexés**

2019-08 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE PEDT 2019

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider un projet de PEDT intercommunal qui est présenté en séance, résultant des échanges qui ont lieu comité syndical du 18 décembre 2018 et du premier comité de pilotage du PEDT le 5 février 2019.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
APPROUVE le projet de PEDT ci-annexé.**